



FORMATION CONTINUE 2022

UNIVERSITE D'AUTOMNE 2022

VISIOCONFERENCE/PRESENTIEL

DROIT DES SOCIETES

ACTUALITE

Vendredi 21 octobre
De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

En présentiel à l'EDASOP
35 C Bd des Récollets
31400 Toulouse

En visioconférence
Via zoom

Laurent GROSCLAUDE

Enseignant

Chercheur en droit privé à l'université de Toulouse Capitole Spécialisé en droit des sociétés et droit
aérien

Co-Directeur du DJCE Toulouse.

200€ la séance
150€ / - 2 ans

**Cette formation est susceptible d'être prise en charge à titre individuel par le
FIF PL**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants :

- auront pris connaissance et intégré l'actualité jurisprudentielle, réglementaire et législative dans la matière ;
- maîtriseront les principaux changements du droit positif susceptibles d'impacter les dossiers en cours.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

- Sociétés unipersonnelles et nouveau statut de l'entreprise individuelle (loi du 14 février 2022) ;
- Impacts de la loi de finances rectificative du 16 août 2022 ;
- La fin des CFE au 31 décembre 2022 et le nouveau portail de formalités de l'INPI ;
- Fin du COVID et réunion à distance des organes collégiaux de la société ;
- Point sur le démembrement de parts et d'actions ;
- Nouvelles règles sur le financement participatif ;
- Evolutions récentes en matière de pacte Dutreil.

Moyens pédagogiques :

Support au format ppt/pdf envoyé aux participants avant la formation et, le cas échéant, actualisé après la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs de 10 mn / 10 questions (vrai/faux ou oui/non) réalisé en fin de formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les avocats inscrits en visioconférence : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation ne faisant pas partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle est ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap: *Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr 05 61 53 58 52